

Municipalité de Saint-Albert



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALBERT

Avis de motion

Madame Mélanie Vogt, conseillère, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, le règlement 2017-02 sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- D'incorporer les dispositions du règlement 343 modifiant le schéma d'aménagement, soit principalement :
 - L'ajout de dispositions particulières pour la garde et l'élevage de poules.
- D'incorporer les dispositions du règlement 344 modifiant le schéma d'aménagement, soit principalement :
 - L'ajout et de mise à jour de plusieurs définitions ;
 - La modification des dispositions régissant les zones à risque de mouvement de terrain ;
 - L'ajout de dispositions permettant de construire dans les zones de mouvements de terrain conditionnellement aux recommandations d'une expertise géotechnique spécifique préparée par un ingénieur.
- D'agrandir la zone R-8 à même une partie de la zone R-7 ;
- D'agrandir la zone M-1 à même une partie de la zone M-2 ;
- D'agrandir la zone A-3 à même une partie de la zone R-15 ;
- D'agrandir la zone M-3 à même une partie de la zone R-8 ;
- De mettre à jour la tarification des infractions et pénalités ;
- D'ajouter des dispositions relatives à un abri à bois ;
- D'ajuster les usages faisant partis du groupe « Services intégrés à l'habitation » ;

De réaliser une mise à jour de plusieurs dispositions pour une meilleure application du règlement.

Une dispense dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

Avis est également donné que le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal au 1245, rue Principale.

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALBERT, ce 12 décembre 2016.

Suzanne Crête, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Certificat de publication :

Je soussignée, **Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Albert, résidant à St-Nobert-d'Arthabaska, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant aux deux endroits sur le territoire définis par résolution.**

Le 13 décembre 2016,

Suzanne Crête, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière